



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

Avignon, le 25 janvier 2022

Madame La Présidente du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du mardi 1^{er} février 2022 au lundi 28 février 2022 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Madame la Présidente,

Dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable. Il en va de même pour les fonctionnaires territoriaux dont les rémunérations sont bloquées depuis douze ans à cause du gel du point d'indice.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires... La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Cela d'autant plus que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Les raisons de la colère ont atteint leur pleine maturité ! Vous le savez, les mobilisations ont été massives dans les filières du médico-social le 7 décembre et le 11 janvier, ou encore contre le passage aux 1607 heures, la remise en cause du droit de grève, et l'ensemble des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique.

Dans ce contexte, notre syndicat CGT a décidé de reconduire le précédent préavis de grève pour le mois de février. Nous envisageons de relayer les appels à grève et manifestations à venir comme la continuité des récentes mobilisations et comme une étape dans le processus de mobilisation des territoriaux.

Nous appelons les fonctionnaires territoriaux, agents publics, contractuels, du champ territorial, à se mobiliser sur leur service et lors des appels nationaux et locaux :

- ▶ Pour le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- ▶ Pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- ▶ Pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;

Ainsi que :

- ▶ Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- ▶ Pour le retrait du projet de loi 3DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- ▶ Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

travail passés avant 2001 ;

- ▶ Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;
- ▶ Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- ▶ Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- ▶ Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- ▶ Pour l'abrogation du jour de carence.

Au niveau local, la majorité des agents du Département ne s'y retrouve plus. Ils sont en perte de sens, en souffrance face à l'incohérence des directives, protocoles, réorganisations diverses qui éloignent de plus en plus les missions de service public de l'humain. Ces directives influencées par les décisions nationales conduisent à une impossibilité de rendre un service public cohérent et égalitaire aux Vauclusiens. Nous voyons arriver nombre de prestataires à qui vous confiez des missions de service public qui revenaient aux agents du Département. En parallèle, de nombreux partenaires n'assurent plus leurs missions par manque de moyens et parce que les nouvelles directives auxquelles ils sont soumis ne le permettent plus. Tout cela n'a aucun sens, vous choisissez de servir une politique d'austérité et de casse du service public qui n'est plus supportable pour les agents que ce soit dans le social, la protection de l'enfance, le médico-social, les services des routes, les collèges Et pourtant, c'est bien de votre responsabilité Mme la Présidente, vous pouvez décider de vous engager contre la casse du service public orchestrée par le gouvernement. Vous le devez aux agents autant qu'aux Vauclusiens.

Au niveau de la représentation du personnel, les droits syndicaux sont entravés, les compensations dont devraient bénéficier les services sont difficilement mise en place laissant les équipes et les agents engagés syndicalement en grande difficulté. La communication syndicale est fortement limitée, ne permettant pas à l'ensemble des agents d'accéder à des informations qui les concernent. Dans les instances, les représentants sont régulièrement méprisés, le dialogue social se limite à des chambres d'enregistrement où les avis des représentants du personnel ne sont pas pris en compte.

La réforme de la fonction publique réduit les instances qui permettaient de faire vivre la parité et donc la démocratie. Elles permettaient que les intérêts, la sécurité, la protection de l'ensemble des travailleurs et un service public de qualité soient défendus.

L'Urgence est sociale, vous avez le devoir et la responsabilité tout comme le gouvernement de répondre aux revendications. L'heure est à la mobilisation de toutes et tous.

Dans la période actuelle, afin de permettre aux agents, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leurs intérêts, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 février 2022 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre meilleure considération.

VERGES Laurent
Secrétaire général

